

Mandat du groupe de concertation

« Mieux communiquer et informer pour prévenir le risque sanitaire des pratiques alimentaires »

Version adoptée le 05 juillet 2023

Contexte

Le CNA a été saisi par ses ministères de rattachement en juillet 2023 pour mener une réflexion sur l'amélioration de la communication et de l'information pour prévenir le risque sanitaire des pratiques alimentaires au stade du consommateur.

La sécurité sanitaire des aliments constitue une préoccupation forte pour les populations et les pouvoirs publics. Les réglementations en matière d'hygiène et de sécurité des aliments, ainsi que les politiques publiques de gestion des risques sanitaires visent en priorité la **prévention des risques tout au long des filières de production, transformation, entreposage et distribution des aliments** et la maîtrise des dangers à chaque étape de la chaîne alimentaire.

Si la responsabilité légale de la sécurité sanitaire des aliments incombe en premier lieu aux acteurs économiques des filières alimentaires, les contaminations et intoxications associées surviennent également à domicile, la cuisine étant la dernière étape avant la consommation d'une grande majorité des produits alimentaires. Ainsi, une forte proportion de maladies accidentelles d'origine alimentaire est due à de mauvaises pratiques de conservation, de préparation, de manipulation ou de cuisson des produits par les consommateurs et consommatrices¹. En France, environ un tiers des toxi-infections alimentaires déclarées chaque année surviennent au domicile². Ces cas pourraient être sous-estimés en raison des non-déclarations et des difficultés à établir des liens de cause à effet entre les contaminations des aliments et les maladies qu'elles provoquent³.

Le CNA a remis plusieurs avis traitant de l'information et de la communication sur le risque sanitaire des aliments, en particulier dans un contexte de crise sanitaire⁴. L'enjeu de la **gestion individuelle des risques sanitaires depuis** l'achat des denrées alimentaires jusqu'à leur consommation, en passant par l'autoconsommation, reste toutefois peu traité dans ces travaux. La mise à disposition d'informations de sensibilisation destinées aux consommateurs et consommatrices et à des groupes de population plus vulnérables représente pourtant un levier d'action important pour contribuer à mieux prévenir les risques de certaines maladies transmissibles par les aliments. Elle permet en outre de sensibiliser aux bonnes pratiques d'hygiène alimentaire à la maison, dans un contexte où les habitudes alimentaires sont souvent acquises dès l'enfance et dépendent de facteurs

¹ Source : site de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

² Source : <u>site de l'Anses</u>.

³ Source : <u>site de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)</u>.

⁴ Avis 42 (2002), 57 (2006), 73 (2014), 79 (2017), 83 (2019).

sociodémographiques, économiques, culturels, psychologiques et d'éducation, mais aussi de l'environnement alimentaire dans lesquelles elles sont imbriquées⁵.

La nécessité de mieux prévenir les risques sanitaires au niveau des pratiques des consommateurs et consommatrices interroge néanmoins sur leur rôle dans la gestion du risque à leur échelle et leur accessibilité au sein du dispositif de communication et d'information sur ces risques. Au-delà de simples récepteurs d'informations, il semble nécessaire de mener une réflexion sur leur perception du risque alimentaire, leur implication dans la construction de ces messages et la définition des modalités d'information et de communication sur les risques sanitaires, dans un échange interactif avec les acteurs de la chaîne alimentaire, afin de promouvoir une consommation sure et responsable⁶.

Objectifs

Le groupe de concertation, réunissant les membres du CNA ainsi que les structures qui auront utilement été associées, aura pour mission d'organiser une réflexion et d'émettre des recommandations sur l'amélioration de la communication et de l'information sur les risques sanitaires liés aux pratiques alimentaires et les bonnes pratiques d'hygiène au stade du consommateur, afin de mieux prévenir ces risques en dehors des périodes de crises sanitaires.

Attendus

Dans le cadre de cette saisine, un dispositif de participation citoyenne sera mis en place en amont du lancement du groupe de concertation, afin d'identifier des indications permettant de structurer les travaux du groupe de concertation et le guider dans ses réflexions. Il est attendu que le CNA prenne en compte et réponde au livrable issu de ce dispositif pour orienter ses travaux.

Sur la base des résultats de la participation citoyenne et d'une méthodologie proposée par le secrétariat interministériel du CNA, les réflexions du groupe de concertation pourront s'articuler autour de plusieurs axes :

- Les leviers d'action pour permettre le développement de bonnes pratiques d'achat, de stockage, de préparation culinaire, de conservation et d'autoconsommation par les consommateurs et consommatrices, en prenant en compte leurs rôles dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et en intégrant les enjeux de durabilité;
- Le **recensement** et l'**amélioration de l'existant** concernant les actions d'information, de communication et d'éducation mobilisées pour mieux prévenir le risque sanitaire lié aux pratiques alimentaires depuis l'achat des denrées alimentaires jusqu'à leur consommation et sensibiliser aux pratiques d'hygiène alimentaire, en vue d'assurer leur efficacité et de permettre l'accès pour toutes et tous à une information fiable ;
- L'identification de nouveaux leviers de communication et d'information en s'adaptant notamment aux nouveaux vecteurs de communication privilégiés par les consommateurs et consommatrices pour mieux prévenir le risque sanitaire alimentaire depuis l'achat des denrées alimentaires jusqu'à leur consommation et faciliter l'adoption des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire;
- L'analyse des facteurs pouvant augmenter le risque sanitaire lié aux pratiques alimentaires ou favoriser l'adoption des pratiques recommandées, et l'identification des leviers d'action pour y répondre ;
- Les modalités de **participation des consommateurs et consommatrices** dans l'identification et l'élaboration et l'appropriation de ces actions de communication et d'information, en interaction avec les acteurs de la chaîne alimentaire et du système de santé.

⁵ CNA, Avis 90 (2021).

⁶ Avis 42 (2002), 57 (2006), 73 (2014).

Pour mener cette réflexion, le groupe de concertation devra notamment s'appuyer sur :

- le livrable élaboré dans le cadre du déploiement d'une démarche de participation citoyenne en amont du lancement du groupe de concertation ;
- les stratégies et règlements nationaux, européens et internationaux ;
- les précédents avis du CNA, notamment : « La pertinence d'un inventaire des dangers et d'une échelle objective des risques dans le domaine de l'alimentation » (Avis 42, 2002), « Prévenir les impacts des crises sanitaires en améliorant la communication sur les risques » (Avis 57, 2006), « Alimentation et communication : les conditions de la confiance » (Avis 73, 2014), « Gestion de crise et communication : enseignements tirés de la crise de l'ESB » (Avis 79, 2017), « Retour d'expérience de la crise du Fipronil » (Avis 83, 2019), « Education à l'alimentation » (Avis 84, 2019) ;
- les travaux des instances scientifiques sur ce sujet (Anses, Santé publique France, etc.);
- les guides et supports d'information diffusés par les ministères et les instances publiques.

Modalités de fonctionnement

La présidence du groupe de concertation sera assurée par M. François GERSTER, président de la section Alimentation Santé du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et Inspecteur général de la Santé publique vétérinaire. La vice-présidence sera assurée par Mme Delphine THEVENOT SERGENTET, personnalité qualifiée du CNA et Professeur en qualité et Sécurité Sanitaire des Aliments à VetAgro Sup.

La présidence du groupe de concertation présentera le programme de travail et rendra compte régulièrement des travaux en séance plénière du CNA. Le président préparera les réunions aux côtés du vice-président et du secrétariat interministériel du CNA, formant ainsi un comité de pilotage. Les invitations et ordres du jour des réunions seront établis par le comité de pilotage. Ce dernier assurera le bon déroulement du processus de concertation, conformément aux procédures et au règlement intérieur du CNA. Il proposera également un outil de suivi des recommandations. Pour préparer les débats, le comité pourra conduire des auditions d'experts et de spécialistes. Il pourra également élargir le tour de table des membres du groupe de concertation en fonction des besoins liés à la thématique traitée.